











Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2133(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021 : Entreprise commune pour les chemins de fer européens (EU-Rail)		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 CZARNECKI Ryszard	14/07/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 WINZIG Angelika	
		 HEIDE Hannes	
		 WIEZIK Michal	
		 RIVASI Michèle	
		 ADINOLFI Matteo	
		 OMARJEE Younous	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme		07/10/2022
		 FALCĂ Gheorghe	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	

13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2023	Vote en commission		
28/03/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0090/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0186/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2133(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09925

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0004/2023 JO C 433 15.11.2022, p. 0052	15/11/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE738.440	13/12/2022	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE738.519	31/01/2023	EP	
Amendements déposés en commission		PE742.338	02/02/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06252/2023	13/02/2023	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0090/2023	28/03/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0186/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1968 JO L 242 29.09.2023, p. 0557
--

Décharge 2021 : Entreprise commune pour les chemins de fer européens (EU-Rail)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif ad interim de l'entreprise commune «Système ferroviaire européen» (avant le 30.11.2021, Shift2Rail) sur l'exécution du budget de l'entreprise commune pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Constatant que la Cour des comptes estime que les comptes annuels de l'entreprise commune relatifs à l'exercice 2021 présentent fidèlement la situation financière de l'entreprise commune au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations, le Parlement a adopté, par 549 voix pour, 41 voix contre et 34 abstentions, une résolution contenant une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Observations générales

Le Parlement s'est félicité des efforts déployés par l'entreprise commune pour développer davantage les synergies entre les nouveaux partenariats et les mécanismes de financement existants de l'Union, dont les projets financés au titre de programmes de l'Union tels que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, le plan pour une Europe numérique, le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, ainsi qu'InvestEU.

Les députés ont souligné que le programme Horizon Europe devrait contribuer à une augmentation de 50% du trafic ferroviaire à grande vitesse d'ici 2030. Ils ont ajouté que les déplacements collectifs programmés de moins de 500 km devraient être neutres en carbone au sein de l'Union, que la mobilité automatisée devrait être déployée à grande échelle et que, d'ici 2050, le trafic ferroviaire de marchandises devrait doubler. Ils rappellent que le trafic ferroviaire à grande vitesse devrait tripler et le réseau transeuropéen de transport multimodal (RTE-T), équipé pour des transports durables et intelligents dotés d'une connectivité à haut débit, être opérationnel pour le réseau global d'ici 2030. Le déploiement intégral de l'ERTMS d'ici 2030 constitue une priorité majeure.

Le Parlement a appelé de ses vœux une automatisation plus avancée, une connectivité plus rapide et plus fiable et une profonde transformation, grâce à la technologie informatique, de la gestion des services de mobilité.

Gestion budgétaire et financière

Le budget de l'entreprise commune pour 2021 ne comporte aucune recette ni aucun crédit d'engagement ou de paiement ayant trait à des ressources de l'entreprise commune provenant d'Horizon Europe ou de ses membres privés, et se compose uniquement de crédits ayant trait à l'entreprise commune Shift2Rail et aux membres de l'entreprise commune Shift2Rail.

En 2021, le budget de l'entreprise commune, tel qu'il a été définitivement adopté, y compris les crédits inutilisés des années précédentes, que l'entreprise commune a réinscrits dans le budget de l'année en cours, les recettes affectées et les réaffectations à l'année suivante, s'élevait à 13,625 millions d'euros (84,1 millions d'euros en 2020) en crédits d'engagement et à 68,440 millions d'euros (75,8 millions d'euros en 2020) en termes de crédits de paiement.

À la fin de l'année, l'entreprise commune avait exécuté 100% de ses crédits d'engagement mis à disposition dans son budget actif, qui comprennent les dépenses de personnel et les dépenses administratives, et les crédits de paiement avaient été exécutés à hauteur de 85% des fonds actifs.

Autres observations

La résolution contient également une série d'observations sur les performances, le personnel, les marchés publics et les contrôles internes.

En particulier, elle a noté ce qui suit :

- en 2021, l'entreprise commune a continué à progresser dans la mise en œuvre du programme Shift2Rail, bien que les activités opérationnelles aient été affectées par la pandémie de COVID-19;
- en raison des recrutements en cours/en attente, au 31 décembre 2021, 19 membres du personnel étaient disponibles, dont 1 expert national détaché;
- le taux annuel moyen de personnel intérimaire est resté élevé, représentant 18% du personnel statutaire. La rotation du personnel est également restée élevée;
- l'entreprise commune a joué un rôle actif pour la visibilité du secteur pendant l'Année du rail 2021;
- en 2020, l'entreprise commune a adopté un cadre de contrôle interne révisé et une première auto-évaluation annuelle du cadre de contrôle interne révisé a été réalisée au premier trimestre 2021 afin d'évaluer la conformité et l'efficacité des contrôles internes.